

**Réseau de Santé Vitalité
(Régie régionale de la Santé A)
États financiers
au 31 mars 2026**

Réseau de Santé Vitalité (Régie régionale de la Santé A)

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Situation financière	4
Résultats	5
Surplus accumulé	6
Évolution de la dette financière nette	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau de Santé Vitalité
(Régie régionale de la Santé A)
Au ministre de la Santé
Province du Nouveau-Brunswick

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau de Santé Vitalité (Régie régionale de la Santé A) (ci-après « le Réseau ») inclus dans la section audité du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Réseau a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière aux 31 mars 2026 et 2025. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 31 mars 2026 et 2025, aux surplus cumulés au 1^{er} avril 2025 et 2024 et aux 31 mars 2026 et 2025. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2026, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Réseau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Réseau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Réseau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Réseau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Réseau;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Réseau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Réseau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmundston
Le 23 juin 2026

Réseau de Santé Vitalité**Situation financière**

	31 mars 2026		31 mars 2025	
Actifs financiers				
Encaisse	13 988 065	\$	24 589 577	\$
Encaisse - fonds en fiducie des patients	105 736		45 123	
Compte à recevoir (note 3)	151 796 875		162 726 000	
Estimation du règlement de fin d'exercice de la province (note 4)	3 951 593		3 874 922	
Investissements temporaires (note 5)	4 657 214		8 396 091	
	174 499 483		199 631 713	
Passifs				
Fonds en fiducie des patients	105 736		45 123	
Comptes et charges à payer (note 6)	136 764 605		168 373 202	
Revenus reportés (note 7)	2 857 479		3 869 770	
Revenus reportés en capital (note 9)	30 515 232		164 544 466	
Avantages sociaux courus (note 8)	111 367 652		101 235 998	
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 12)	68 884 893		71 178 051	
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (note 24)	24 002 936		24 229 406	
	374 498 533		533 476 016	
Dettes financières nettes	(199 999 050)		(333 844 303)	
Actifs non financiers				
Immobilisations (note 10)	602 001 640		593 571 389	
Frais payés d'avance et fournitures (note 11)	17 908 301		17 278 415	
	619 909 941		610 849 804	
Surplus accumulé	419 910 891	\$	277 005 501	\$
Éventualités (note 14)				
Engagements (note 15)				

Pour le conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité

Résultats

Exercice terminé le	Budget	31 mars 2026	31 mars 2025
Produits			
Ministère de la Santé	968 812 016	\$ 1 048 187 884	\$ 998 504 991
Programmes fédéraux	6 533 092	8 821 253	7 580 450
Revenus de patients	33 084 374	29 125 679	29 169 626
Recouvrement et ventes	7 099 629	32 659 037	42 563 988
	1 015 529 111	1 118 793 853	1 077 819 055
Dépenses (Note 18)			
Soins infirmiers aux patients hospitalisés	218 656 529	312 128 519	323 316 911
Services ambulatoires	118 325 729	158 188 946	163 219 228
Services diagnostiques et thérapeutiques	238 614 258	254 926 659	240 292 258
Services communautaires	89 011 683	99 181 060	89 194 491
Éducation et recherche	17 921 332	19 504 366	18 563 682
Assurance-maladie	100 771 319	113 009 085	99 617 817
Services de soutien	194 363 391	202 620 308	204 163 822
Services administratifs	36 671 929	35 972 080	52 377 623
Services auxiliaires	1 192 941	2 674 665	1 950 044
	1 015 529 111	1 198 205 688	1 192 695 876
Déficit lié aux activités d'opération	-	(79 411 835)	(114 876 821)
Financement du déficit lié aux opérations par le ministère de la Santé (note 23)		79 411 835	114 876 821
Déficit annuel d'opération avant les éléments sous-mentionnés	-	-	-
Rajustement du règlement de fin d'exercice des années antérieures	-	(186 870)	(9 778)
Revenus en capital	15 210 640	178 182 726	9 112 579
Amortissement des immobilisations	(36 000 000)	(33 759 266)	(35 175 076)
Prestations constituées pour congés de maladie	(800 000)	(1 331 200)	(913 700)
Surplus (déficit) annuel	(21 589 360)	\$ 142 905 390	\$ (26 985 975)

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité**Surplus accumulé**

Exercice terminé le	31 mars 2026		31 mars 2025	
Surplus accumulé au début de l'année	277 005 501	\$	303 991 476	\$
Surplus (déficit) annuel	142 905 390		(26 985 975)	
Surplus accumulé à la fin de l'année	419 910 891	\$	277 005 501	\$

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité**Évolution de la dette financière nette**

Exercice terminé le	31 mars 2026	31 mars 2025
Surplus (déficit) annuel	142 905 390	\$ (26 985 975) \$
Acquisition d'immobilisations	(42 189 517)	(19 198 463)
Amortissement des immobilisations	33 759 266	35 175 076
	(8 430 251)	15 976 613
Utilisation des frais payés d'avance et fournitures	(629 886)	(3 932 020)
Diminution (augmentation) de la dette financière nette	133 845 253	(14 941 382)
Dette financière nette au début de l'année	(333 844 303)	(318 902 921)
Dette financière nette à la fin de l'année	(199 999 050) \$	(333 844 303) \$

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

Réseau de Santé Vitalité
Flux de trésorerie

Exercice terminé le	31 mars 2026	31 mars 2025
Activités de fonctionnement		
Surplus (déficit) annuel	142 905 390 \$	(26 985 975) \$
Éléments hors caisse		
Revenus reportés en capital transférés aux revenus	(158 379 867)	(2 355 887)
Amortissement des immobilisations	33 759 266	35 175 076
Variation d'éléments du fonds de roulement (note 13)	(15 203 913)	24 692 895
	3 080 876 \$	30 526 109 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Revenus reportés en capital reçu durant l'année	24 350 633 \$	14 299 634 \$
Acquisition d'immobilisations	(39 252 270)	(19 198 463)
	(14 901 637) \$	(4 898 829) \$
Activités de placement		
Diminution (augmentation) des investissements temporaires	3 738 877 \$	(392 338) \$
Activités de financement		
Remboursement de l'obligation d'un contrat de location-acquisition	(2 293 158) \$	(2 169 308) \$
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation	(226 470) \$	(64 595) \$
	(2 519 628) \$	(2 233 903) \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(10 601 512) \$	23 001 039 \$
Encaisse au début	24 589 577	1 588 538
Encaisse à la fin	13 988 065 \$	24 589 577 \$

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie Régionale de la Santé A a été constituée le 1er septembre 2008 suite à la fusion des régies régionales suivantes sous la dénomination de Réseau de Santé Vitalité (le Réseau), en vertu de la Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé de la province du Nouveau-Brunswick: Régie régionale de la santé 1 (Beauséjour), Régie régionale de la santé 4, Régie régionale de la santé 5 et la Régie régionale de la santé 6.

La principale activité du Réseau consiste à fournir des services de soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick. Par le biais d'un réseau d'hôpitaux, de centres de santé et de centres de services spécialisés, le Réseau offre des programmes et des services allant des soins primaires, aux services spécialisés et tertiaires. Les services communautaires tels les services de santé mentale, les services de santé publique et les services de toxicomanie sont offerts au sein de plusieurs collectivités.

Le Réseau reçoit la majeure partie de son financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément aux dispositions budgétaires établies par le ministère de la Santé.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables du secteur public établies par le Conseil de la comptabilité dans le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public, la direction du Réseau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'entité pourrait prendre à l'avenir. Les éléments nécessitant des estimations importantes comprennent la provision pour créances douteuses, les estimations du règlement de fin d'exercice, l'obligation des prestations constituées pour congés de maladie, l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations et la durée de la vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés sur une base d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus reçus avant d'être gagnés sont enregistrés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que le revenu soit gagné.

Les subventions gouvernementales du Nouveau-Brunswick ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque le Réseau bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que le Réseau bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications du Réseau, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les sommes sans affectation déterminée par le donateur ou sous condition expresse de doter l'établissement d'un capital à préserver pour une période indéterminée sont constatées aux revenus de l'exercice de la donation.

Les sommes reçues pour la constitution d'une dotation d'une durée déterminée ou grevées d'une affectation externe sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites dans l'entente. Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Les dons d'immobilisations ou les dons d'espèces pour en faire l'acquisition sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel il a lieu.

Les revenus de patients comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par le Ministère de la Santé. Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Les recouvrements et ventes représentent des revenus effectués autres que les revenus de prestation de services aux patients et sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus en capital sont les revenus reçus du Ministère de la Santé pour les actifs ajoutés durant l'année en cours et sont comptabilisés dans le même exercice que l'ajout de l'actif.

Dépenses

Les dépenses sont enregistrées sur une base d'exercice lorsqu'elles sont encourues et mesurables, en fonction de la réception des biens ou des services et de l'obligation de paiement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Réseau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse (découvert bancaire) et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs corporels utilisés pour la prestation de services du Réseau et l'administration du Réseau et seront utilisées sur une base régulière pour une période supérieure à un an et ne sont pas des actifs superflus détenus pour la revente.

Les immobilisations sont enregistrées au coût, lequel comprend toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile. L'amortissement débute l'année après que l'immobilisation ait été mise en service. Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas entrées en service. Les descriptions et la durée de vie utile sont les suivantes :

	<u>Taux</u> <u>n/a</u>
Terrains : tous les terrains appartenant au Réseau, incluant les terrains sous les bâtiments.	
Améliorations aux terrains : inclus les projets majeurs de terrassement, stationnements et autres actifs de ce genre.	5 à 20 %
Bâtiments : tous les bâtiments découlant d'un contrat de location - acquisition et appartenant au Réseau, simple ou divisé en plusieurs éléments : structurel, intérieur, extérieur, mécanique, électrique, éléments et équipements spécialisés et site de construction.	2 à 10 %

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Matériel et équipements : incluent les immobilisations reliées à la technologie de l'information, équipements motorisés et autres actifs similaires. 4 à 50 %

Matériel roulant : tous les véhicules du Réseau incluant les voitures de tourisme, camions et autres actifs similaires. 6 à 20 %

Améliorations locatives : incluent les améliorations majeures aux bâtiments loués. 5 à 10 %

Les immobilisations sont dépréciées lorsque des facteurs indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité du Réseau de fournir des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs est moindre que la valeur comptable nette. Les dépréciations nettes sont enregistrées comme dépenses dans l'état des résultats.

Frais payés d'avance et fournitures

Les frais payés d'avance et les fournitures comprennent les médicaments, combustibles, nourritures, fournitures médicales, chirurgicales et autres de même que des contrats de service payés d'avance qui sont passés en dépense sur la période où le Réseau en tirera des bénéfices.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette, le coût est déterminé sur la base du coût moyen. La valeur de réalisation nette est le coût de remplacement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle.
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu.
- Il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés.
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le Réseau comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits au coût au moment de leur comptabilisation initiale. Les investissements temporaires qui sont cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti sauf si la direction a choisi de les inscrire à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont prises en compte dans l'état des gains et perte de réévaluation, le cas échéant.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de leur acquisition ainsi que des coûts de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Une fois l'an, tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation. S'il est jugé qu'il existe une indication objective de dépréciation, celle-ci est inscrite à l'état des résultats.

Le CCSP exige d'un organisme public qu'il classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui répartit, selon les trois niveaux suivants, les données qui peuvent servir à de telles évaluations :

Niveau 1 - Cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Données d'entrée observables ou corroborées par le marché, autres que celles de niveau 1, telles que les cours d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs ou les données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs.

Niveau 3 - Données d'entrée qui ne sont pas observables parce qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a guère d'activité sur les marchés et qui sont importantes aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1.

3 - COMPTES À RECEVOIR

	2026		2025	
Gouvernement du Nouveau-Brunswick :				
Assurance-maladie	20 189 525	\$	10 264 366	\$
Apports pour matériel et équipements	7 333 324		11 050 355	
Plan provincial	87 809 132		106 142 230	
	115 331 981		127 456 951	
Patients, net des créances douteuses	9 003 099		9 942 698	
Taxes de vente harmonisées	4 633 767		5 319 353	
Autres	22 828 028		20 006 998	
	151 796 875	\$	162 726 000	\$

La provision pour créances douteuses comptabilisée au poste - comptes à recevoir des patients est de 3 727 858 \$ (2 844 446 \$ en 2025).

4 - ESTIMATION DU RÈGLEMENT DE FIN D'EXERCICE DE LA PROVINCE

	2026	2025
Règlement de fin d'exercice à recevoir pour le déficit dans les revenus de patients	3 951 593	3 874 922 \$

Pour 2026, le règlement de fin d'exercice correspond au net du déficit dans les revenus de patients de 3 951 593 \$. Pour 2025, le règlement de fin d'exercice correspond au net du déficit dans les revenus de patients de 3 874 922 \$.

5 - INVESTISSEMENTS TEMPORAIRES

	2026	2025
Fonds à revenus fixes	4 657 214 \$	6 148 491 \$
Titres cotés en bourse	-	2 247 600
Titres et fonds à revenu fixe	4 657 214 \$	8 396 091 \$

6 - COMPTES ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
Comptes et charges à payer	89 961 605 \$	90 639 271 \$
Salaires et charges sociales à payer	46 803 000	77 733 931
	136 764 605 \$	168 373 202 \$

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 482 210 \$ au 31 mars 2026 (3 639 404 \$ au 31 mars 2025).

7 - REVENUS REPORTÉS

31 MARS 2026	Solde au début de l'année	Reçus pendant l'année	Transférés aux revenus	Solde à la fin de l'année
Revenus reportés	3 869 770 \$	1 810 713 \$	(2 823 004) \$	2 857 479 \$
31 MARS 2025	Solde au début de l'année	Reçus pendant l'année	Transférés aux revenus	Solde à la fin de l'année
Revenus reportés	3 839 123 \$	2 531 424 \$	(2 500 777) \$	3 869 770 \$

8 - AVANTAGES SOCIAUX COURUS

	2026	2025
Vacances à payer	48 018 125 \$	41 647 784 \$
Temps supplémentaire à payer	6 692 121	5 309 162
Congés fériés à payer	6 575 006	5 527 852
Obligation des prestations constituées pour congés de maladie	50 082 400	48 751 200
	111 367 652 \$	101 235 998 \$

9 - REVENUS REPORTÉS EN CAPITAL

31 MARS 2026	Solde au début de l'année	Reçus pendant l'année	Transférés aux revenus	Solde à la fin de l'année
Revenus reportés en capital	164 544 466 \$	24 350 633 \$	(158 379 867) \$	30 515 232 \$
31 MARS 2025	Solde au début de l'année	Reçus pendant l'année	Transférés aux revenus	Solde à la fin de l'année
Revenus reportés en capital	152 600 719 \$	14 299 634 \$	(2 355 887) \$	164 544 466 \$

10 - IMMOBILISATIONS

51

Réseau de Santé Vitalité
Notes complémentaires
Au 31 mars 2026

10 - IMMOBILISATIONS (suite)

2025

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Matériels et équipements	Matériel roulant	Améliorations locales	Travaux en cours	Équipements décaissant d'un contrat de location- acquisition	Bâtiments décaissant d'un contrat de location- acquisition	Total
Coût										
Solde d'ouverture	3 652 772	8 659 406	713 577 186	239 367 222	591 588	5 286 068	152 600 719	5 583 690	144 000 000	1 273 318 651
Ajouts	-	-	-	4 699 245	199 584	-	14 299 634	-	-	19 198 463
Transfert des travaux en cours	-	-	-	2 355 887	-	-	(2 355 887)	-	-	-
Radiations/dispositions	-	-	-	(8 097 829)	-	-	-	-	-	(8 097 829)
Solde de fermeture	3 652 772	8 659 406	713 577 186	238 324 525	791 172	5 286 068	164 544 466	5 583 690	144 000 000	1 284 419 285
Amortissement cumulé										
Solde d'ouverture	-	3 834 714	440 531 717	179 781 098	591 588	3 961 407	-	2 670 125	32 400 000	663 770 649
Amortissement	-	247 190	17 202 597	13 728 530	-	172 639	-	224 120	3 600 000	35 175 076
Radiations/dispositions	-	-	-	(8 097 829)	-	-	-	-	-	(8 097 829)
Solde de fermeture	-	4 081 904	457 734 314	185 411 799	591 588	4 134 046	-	2 894 245	36 000 000	690 847 896
Valeur nette	3 652 772	4 577 502	255 842 872	52 912 726	199 584	1 152 022	164 544 466	2 689 445	108 000 000	593 571 389

11 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET FOURNITURES

	2026		2025	
Médicaments	9 544 503	\$	8 889 854	\$
Nourriture	70 829		93 097	
Fournitures médicales, chirurgicales et autres	3 807 030		4 231 139	
Contrats de service et autres	4 485 939		4 064 325	
	17 908 301	\$	17 278 415	\$

12 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition échéant en juillet 2031 et octobre 2044 et le solde de l'obligation découlant de ces contrats de location :

	2026		2025	
2026	-	\$	6 293 704	\$
2027	6 293 704		6 293 704	
2028	6 293 704		6 293 704	
2029	6 293 704		6 293 704	
2030	6 293 704		6 293 704	
2031	6 293 704		6 293 704	
2032-2044	79 618 379		79 618 377	
Total des paiements minimums exigibles en vertu du bail	111 086 897		117 380 601	
Montant représentant les frais d'intérêts calculés allant de 4,5 % et 5,743 %	(42 202 004)		(46 202 550)	
Solde de l'obligation	68 884 893	\$	71 178 051	\$

Le premier contrat de location-acquisition provient d'une entente entre le Réseau et la Fondation de l'Hôpital Régional Chaleur inc. pour une durée de 20 ans. Le Réseau s'est engagé à verser des paiements minimums mensuels de 35 325 \$ et un montant additionnel pour les économies que génère cet équipement loué. Au cours de l'exercice 2026, le Réseau a versé un montant de 226 650 \$ (274 711 \$ en 2025) à la fondation pour les économies qui sont enregistrées dans la dépense au poste - autres - fonctionnement et entretien des installations.

Le deuxième contrat de location-acquisition provient d'une entente entre le ministère des Transports et Infrastructure et le ministère de la Santé de la Province du Nouveau-Brunswick et Rainbow1 Partner Inc. du Centre Hospitalier de Restigouche pour une durée de 30 ans. Le Réseau s'est engagé à verser des paiements minimums mensuels de 489 150 \$.

13 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2026		2025	
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	10 929 125	\$	(55 169 556)	\$
Diminution (augmentation) de l'estimation du règlement de fin d'exercice de la province	(76 671)		63 777	
Augmentation des frais payés d'avance et fournitures	(629 886)		(3 932 020)	
Augmentation (diminution) des comptes et charges à payer	(34 545 844)		80 194 958	
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(1 012 291)		30 647	
Augmentation des avantages sociaux courus	10 131 654		3 505 089	
	(15 203 913)	\$	24 692 895	\$

Les opérations sans effet sur la trésorerie ne sont pas présentées au flux et affectent les postes suivants : « Comptes et charges à payer » pour un montant de 2 937 247 \$ et « Immobilisations » pour un montant de (2 937 247 \$).

14 - ÉVENTUALITÉS

Éventualités

La direction estime que le Réseau dispose d'une défense et/ou d'une couverture d'assurance appropriée contre toutes poursuites en cours à la fin de l'exercice.

Le Réseau est couvert par le Plan de protection de la responsabilité – services de santé, souscrit par la province du Nouveau-Brunswick et administré par Health Care Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »).

Le Réseau fait l'objet de poursuites, une provision basée sur les meilleures estimations de la direction a été comptabilisée aux états financiers à cet égard.

Conventions collectives

En date du 31 mars 2026, une convention collective est échue. La convention collective du Syndicat des employé(e)s public et privé du Nouveau-Brunswick visant le groupe des professionnels de la science médicale est échue depuis le 31 mars 2024. Au 31 mars 2026 et 2025, une provision basée sur les meilleures estimations de la direction a été comptabilisée aux états financiers à cet égard.

15 - ENGAGEMENTS

Le Réseau s'est engagé en vertu de contrats de location de matériel et de contrats de fournitures de biens et services échéant à différentes dates. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	25 145 651	\$
2028	13 355 543	
2029	8 897 483	
2030	4 605 959	
2031	1 177 988	

16 - DONS REÇUS DES FONDATIONS

Le Réseau détient un intérêt financier dans plusieurs fondations et services auxiliaires qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, constitués dans diverses collectivités. Ils ont pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des fonds visant à améliorer les services et les établissements relevant de Vitalité.

Au cours de l'exercice, le Réseau a reçu des fondations les dons suivants :

	2026		2025	
Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont Inc. (Moncton)	1 909 798	\$	1 313 732	\$
Les ami.e.s de l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent.	-		22 996	
La Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston Inc.	463 183		190 228	
La Fondation des Amis de l'Hôpital Général de Grand-Sault Inc.	155 263		3 500	
Fondation Dr Romaric Boulay Inc. (St-Quentin)	22 515		18 626	
Fondation des Amis de la Santé (Campbellton)	103 336		113 763	
Fondation de l'Hôpital régional Chaleur Inc. (Bathurst)	868 778		533 688	
Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus Inc. 1988 (Caraquet)	38 064		95 922	
La Fondation de l'Hôpital de Lamèque Inc.	17 167		10 511	
Fondation Les Amis de l'Hôpital de Tracadie Inc.	206 621		30 559	
	3 784 725	\$	2 333 525	\$

17 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Fonds de pension

Les employés du Réseau sont membres d'un régime de pension établi par la province du Nouveau-Brunswick conformément à la Loi sur les prestations de pension. La province du Nouveau-Brunswick a la responsabilité de financer ce plan. Effectif le 1er avril 2014, le ministère prend la responsabilité de faire les paiements de cotisations annuelles de l'employeur pour la majorité des employés syndiqués. Au 31 mars 2026, les contributions de Vitalité étaient d'un montant de 7 302 652 \$ (6 769 630 \$ en 2025).

Indemnités de vacances et heures supplémentaires

Les indemnités de vacances et les heures supplémentaires sont inscrites en fin d'exercice comme charges à payer. Le financement connexe du ministère de la Santé est comptabilisé lorsqu'il est reçu.

Obligation pour prestations de congés de maladie

Le coût de l'obligation de prestations constituées pour les congés de maladie est déterminé de façon actuarielle en utilisant les meilleures estimations de la direction quant aux augmentations de salaire, au nombre de journées de maladie accumulées à la retraite, et aux taux d'inflation et d'escompte à long terme.

Les hypothèses économiques et démographiques importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle sont :

Taux d'actualisation :

4,58 % par an - égal au taux d'emprunt de la province de 15 ans

Taux de croissance des salaires :

Pour les employés ayant un contrat SCFP, Vitalité a choisi de présumer que le taux salarial horaire augmentera de 1,30 \$ par heure en 2026, 1,60 \$ par heure en 2027 puis à un taux de 2,5 % par année par la suite. Pour les autres employés, les salaires annuels sont présumés augmenter à un taux de 2,25 % par année pendant deux ans, à un taux de 2,00 % par année pendant un an, et à un taux de 2,5 % par année par la suite.

Âge de la retraite :

61 ans

Au 31 mars 2026, selon la base de l'évaluation actuarielle du passif, les résultats sont les suivants :

	2026		2025	
Obligation au titre des indemnités de maladie au début de l'année	48 751 200	\$	47 837 500	\$
Coût des services courants	7 075 500		6 522 700	
Intérêts sur les obligations	2 507 700		2 505 600	
Perte d'expérience	792 900		585 600	
Prestations versées	(9 044 900)		(8 700 200)	
Obligation au titre des indemnités de maladie à la fin de l'année	50 082 400	\$	48 751 200	\$

Allocations de retraite

Le personnel de gestion et les employés non syndiqués, les employés du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, qui inclut les infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes, le Syndicat des employés public et privé du Nouveau-Brunswick, qui inclut le groupe des professionnels spécialisés en soins de santé (PSSS) et le groupe des professionnels de la science médicale (PSM) ont tous reçu l'option d'encaisser leur allocation de retraite. Les employés qui n'exerceront pas l'option d'encaisser volontairement pourront le faire à la retraite. Pour les groupes PSSS et PSM, l'allocation de retraite a cessé de s'accumuler en mars 2019. Pour le personnel de gestion et les employés non syndiqués, l'accumulation de l'allocation a cessé le 31 mars 2013. Pour les infirmières et infirmiers, infirmières gestionnaires et surveillantes, l'accumulation de l'allocation de retraite se continue pour ceux et celles qui n'ont pas encaissé hâtivement et ils ont toujours l'option d'encaisser leur allocation de retraite en tout temps. Les employés du Syndicat canadien de la fonction publique n'ont pas encore reçu ces options, et continuent d'accumuler des allocations de retraite. Leur convention collective expire le 30 juin 2028. La province du Nouveau-Brunswick finance ces allocations de retraite séparément du financement des opérations annuelles et est responsable du calcul de ces allocations. Aucun passif éventuel n'a donc été enregistré par le Réseau.

Réseau de Santé Vitalité
Notes complémentaires
Au 31 mars 2026

18 - DÉPENSES PAR NATURE

	2026		2025
Salaires	782 668 168	\$	763 508 809 \$
Bénéfices	79 864 680		68 931 393
Fournitures médicales et chirurgicales	49 465 457		49 134 138
Médicaments	68 685 526		66 967 479
Autres services	91 030 148		84 854 035
Autres fournitures et approvisionnement	127 822 909		160 213 722
Amortissement	33 759 266		35 175 076
Total	1 233 296 154	\$	1 228 784 652 \$

19 - ENTITÉS APPARENTÉES

Le Réseau de Santé Horizon (Régie régionale de la santé B) a été établi en même temps que Vitalité en vertu d'une loi. Il est le fruit de la fusion des régies régionales de la santé 1, 2, 3 et 7.

Le nouveau Service Nouveau-Brunswick (Service NB) a été lancé le 1er octobre 2015 afin de regrouper les services communs du gouvernement au sein d'un seul et même organisme. Le nouvel organisme comprend l'ancien Service Nouveau-Brunswick, le ministère des Services gouvernementaux, FacilicorpNB et l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick.

Suite à l'adoption du projet de la loi 5 « Loi concernant les services extramuraux » tous les services extramuraux ont été transférés à EM/ANB Inc., à l'exception des services offerts dans les écoles, d'ergothérapie et de physiothérapie.

L'achat et la vente de biens et de services ont été évalués à la valeur d'échange qui correspond aux prix du marché, à des conditions d'achat et de ventes normales. Les taxes de vente harmonisée (TVH) sont incluses lorsque applicables.

	2026		2025
Opérations au cours de l'exercice			
Vente de services à :			
Service NB	336 933	\$	313 482 \$
EM/ANB Inc.	293 374		389 228
Achat de services de :			
Service NB	1 748 272	\$	1 120 523 \$
EM/ANB Inc.	254 175		88 651
Soldes à la clôture de l'exercice			
Comptes recevables :			
Service NB	37 329	\$	37 036 \$
EM/ANB Inc.	47 460		109 432
Comptes payables :			
Service NB	313 747	\$	10 077 \$
EM/ANB Inc.	-		7 709

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Réseau est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Réseau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Une partie importante des débiteurs provient de la province du Nouveau-Brunswick. Le Réseau juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir de la province n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, l'entité surveille la recouvrabilité de ses débiteurs de manière continue.

La valeur comptable des principaux actifs financiers du Réseau représente son exposition maximale au risque de crédit.

Les actifs financiers en souffrance totalisent 3 727 858 \$ (2 844 446 \$ au 31 mars 2025), et ont tous une échéance inférieure à deux ans et sont présentés déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 3 727 858 \$ (2 844 446 \$ au 31 mars 2025).

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	2026		2025	
Solde au début	2 844 446	\$	1 436 815	\$
Perte de valeur comptabilisée aux résultats et montants radiés	3 413 935		2 625 983	
Provision annulée ou recouvrée	(569 489)		(1 189 168)	
Provision créances douteuses de l'année en cours	3 727 858		2 844 446	
Solde à la fin	3 727 858	\$	2 844 446	\$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'entité ne puisse honorer des engagements au moment opportun ou à un coût raisonnable liés à ses passifs financiers. L'entité est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'entité gère sa liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt ou les risques de prix autre, influent sur les revenus de l'entité ou sur la valeur de ses placements ou de ses instruments financiers.

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les titres à revenu fixe exposent l'entité à un risque de taux d'intérêt eu égard à ses flux de trésorerie. L'entité gère ce risque en diversifiant ses placements.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Les investissements temporaires exposent indirectement le Réseau au risque de prix autre.

21 - MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration du Réseau de Santé Vitalité pour l'exercice financier considéré.

22 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Réseau dépend des fonds qu'il reçoit du ministère de la Santé pour exercer ses activités, remplacer le matériel essentiel et mener à bien ses projets d'immobilisations.

23 - FINANCEMENT DU DÉFICIT PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le financement du déficit d'opération par le ministère de la Santé de la province du Nouveau-Brunswick pour 2025-2026 s'élève à 79 411 835 \$ (114 876 821 \$ au 31 mars 2025). Ce déficit s'explique par les éléments suivants :

- Déficit lié aux activités d'exploitation 26 397 225 \$ (Initiatives continues de recrutement local et international du personnel clinique 8 710 112 \$, augmentation des volume de visites de patients, d'interventions et de test médicales et chirurgicales, de laboratoires et autre fournitures 8 737 159 \$, extension des service de sécurité dans les unités d'urgence et psychiatriques 2 764 297 \$, services professionnels externes pour assurer la continuité dans certain secteurs en pénurie de main d'oeuvre principalement en pharmacie, imagerie diagnostique et radiologie 4 567 496 \$, autres dépenses d'exploitation incluant les équipements et les infrastructures 1 618 161 \$).

- Utilisation d'infirmières itinérantes par le biais d'agence au coût de 44 849 689 \$.

- Dépenses imprévues (rétroactivité salariale) 8 164 921 \$ (Impact de l'augmentation des taux sur les banques de congés des infirmières et du SCFP 4 591 341 \$ et paiement rétroactif en janvier 2026 affectant la part de l'employeur au RPC et à l'assurance emploi 3 573 580 \$).

24 - OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATION

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisation concerne le retrait des matières réglementées tel que l'amiante, le plomb, le mercure, les biphényles polychlorés (BPC), les réfrigérants, les substances appauvrissantes de la couche d'ozone, le retrait des réservoirs de stockage de pétrole et les puits d'approvisionnement en eau. Le retrait des matières réglementées est régi par les lois gouvernementales applicables concernant la protection de l'environnement.

Les principales informations relatives au passif afférent sont les suivantes :

- Les coûts de mise hors service sont amortis selon la méthode linéaire, selon la durée de vie utile restante des bâtiments.
 - Le passif est basé sur les charges estimatives actuelles. En l'absence de renseignements détaillés de la province, les principales sources d'informations pour la préparation de ces estimations provenaient d'un expert évaluateur ayant des relations avec des entrepreneurs en dépollution et une connaissance approfondie dans la dépollution des matériaux réglementés. Il s'agissait d'un exercice de bureau visant à fournir une estimation basée sur les informations disponibles. Le total estimatif de la provision est de 24 002 936 \$.
 - Durée de vie estimative de l'exploitation : 30 à 50 ans.
-